

Benchmark des politiques publiques et actions en direction de l'ESS portées par d'autres métropoles

Décembre 2021

Les outils étudiés

- Financement
 - Fondation de soutien à l'innovation sociale, Lyon
 - Fonds Nantes Transition, Nantes
 - Fonds d'amorçage ESS Nantes Factory
- Foncier
 - Hôtels ARTIS
- Commande publique
 - SPASER Métropole Européenne de Lille

Les métropoles étudiées

- Nantes Métropole
- Toulouse Métropole
- Rennes Métropole

Description du projet

La Fondation de soutien à l'innovation sociale a été créée en 2019 avec une enveloppe d'un million d'euros pour soutenir les projets du territoire œuvrant dans le champ de l'innovation sociale en phase de Recherche et Développement, en lien avec les dispositifs et acteurs existants sur le territoire.

La Fondation est portée par la Métropole de Lyon, la Fondation pour l'Université de Lyon (qui l'abrite), la Banque des Territoires et la Fondation Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Le financement s'opère via des appels à projets ouvrant droit pour les lauréats (10 à 15 projets) à un soutien financier soit :

- L'attribution d'un financement direct jusqu'à 15 000€ ;
- L'attribution d'une avance remboursable jusqu'à 100 000€

La Fondation intervient à différents stades de développement des projets selon leurs besoins avec un focus sur l'appui R&D sur les phases d'amorçage et de développement : étude de faisabilité, expertise (juridique, économique ou technique) investissements matériels ou immatériels. L'appui au changement d'échelle s'opère via notamment les leviers de l'avance remboursable.

Effets leviers sur la politique ESS

Le financement des investissements liés à la Recherche et Développement est un sujet important pour le champ de l'ESS et de l'innovation sociale, avec à ce jour peu de dispositifs qui interviennent dans l'appui et le financement des projets.

Les projets ciblés par ces financements doivent :

- Apporter des réponses inédites à des besoins nouveaux ou non satisfaits
- Concerner les personnes considérées comme fragiles

La dotation initiale de la Fondation d'un million d'euros par les 4 acteurs fondateurs donne un levier d'action financier intéressant pour les projets soutenus, en permettant d'aller sur des enveloppes de soutien importantes pour les projets.

Les axes de financement possible

4 axes de financement sont proposés :

- La participation à **l'émergence de nouveaux « entrepreneurs » sociaux : amorçage et financement de la R&D**. Subvention attribuée de 10 000€ maximum pouvant couvrir 100% des dépenses engagées
- **La participation à la recherche d'un modèle économique en vue de l'essaimage ou du développement**. Subvention de 15 000€ maximum (50% maximum des dépenses engagées)
- **L'accompagnement au changement d'échelle**. Avance remboursable de 50 000€ en moyenne, pouvant aller jusqu'à 100 000€, avec différé d'amortissement de 24 mois maximum et remboursement obligatoire sous 48 mois (différé inclus)
- **L'accompagnement des difficultés conjoncturelles liées à la crise COVID**. Elle concerne les structures qui n'ont pas été éligibles aux dispositifs de soutien proposés par l'Etat ou la Métropole. Subvention de 10 000€ maximum.

Description du projet

Le dispositif ESS Nantes Factory a été lancé en 2017 pour soutenir les projets de l'ESS positionnés sur les filières stratégiques identifiées par le plan de développement économique et politique du territoire.

Ce fonds d'amorçage est porté par FONDES, Nantes Métropole, le Crédit Municipal de Nantes, l'ADEME et la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire pour un potentiel de financement de 900 000€ par an. Ces acteurs interviennent sur un volet financier, auquel il faut ajouter les Ecosolies qui mettent à disposition des projets leur incubateur et le parcours d'accompagnement.

3 comités par an permettent de sélectionner les projets (portés par des entreprises de l'ESS ou des associations) qui seront accompagnés et appuyés financièrement par le collectif d'acteurs dans l'amorçage de leur projet.

Effets leviers sur la politique ESS

L'effet levier sur la politique ESS de Nantes Métropole est important car ce fonds permet d'une part, d'impulser des projets très alignés sur les filières stratégiques (environ 14 projets par an) et d'autre part, de mutualiser les ressources des acteurs de l'écosystème d'accompagnement et de financement pour soutenir de façon plus forte des projets ambitieux pour le territoire. Cette articulation des moyens et de la ligne politique contribue à renforcer la mise en visibilité d'actions de l'ESS sur des enjeux stratégiques pour la Métropole et permet aux acteurs de l'écosystème de mieux se connaître, d'identifier les complémentarités d'action et de créer des espaces d'intervention conjoints.

Les leviers de financement possible

Une pluralité d'outils financiers et de modalités d'accompagnement est proposée par cette démarche collective (microcrédit, prêts, subvention, incubation, etc.). En complément des outils existants, un parcours DLA collectif a été structuré pour permettre aux projets d'aborder des thématiques communes comme le développement commercial ou la communication, et de créer des synergies entre eux servant ainsi à consolider l'écosystème de projets à l'échelle du territoire.

Description du projet

En 2021, dans la continuité du programme d'appui à l'expérimentation Nantes City Lab, la Métropole et la Banque des Territoires ont créé un outil financier d'appui, le Fonds Nantes Transitions. La Banque des Territoires y abonde à hauteur de 400 000€. Ce fonds est géré par France Active pour permettre aux projets souhaitant expérimenter de nouvelles solutions en lien avec les grands enjeux de développement du territoire de bénéficier d'un appui financier et technique (expertise économique et financière).

L'orientation vers le fonds se fait par prescription d'un membre du réseau de l'écosystème (incubateurs et pôles, Métropole ou Banque des territoire).

Effets leviers sur la politique ESS

Le fonds vient en complément des divers outils d'appui aux projets innovants en lien avec les filières de transition priorisées pour le territoire. Pour ces projets, cette aide se cumule avec d'autres aides accessibles sur le territoire.

Dans la chaîne de développement d'un projet, il vient soutenir la phase de pré-commercialisation par la validation dans un cadre d'expérimentation.

Les leviers de financement possible

Le financement via ce dispositif est un prêt à taux zéro d'une durée de 48 mois maximum.

Le projet ayant été lancé cette année, à ce stade les retours indiquent une dynamique intéressante mais encore peu de recul pour évaluer la pertinence au regard des autres outils de financement et d'appui.



Description du projet

En 2016, la Métropole de Grenoble Alpes signe un partenariat avec le PTCE la Poussada pour développer sur le territoire son projet stratégique ARTIS, des hôtels d'activités dédiés aux activités ESS dans les quartiers en renouvellement urbain. Cette décision d'ouvrir de nouveaux lieux s'inscrit dans la continuité d'une expérimentation lancée en 2008 pour convertir une ancienne friche industrielle en espace de création et de développement d'activités de proximité.

Les 3 lieux accueillent une diversité d'activités (circuits courts alimentaires, artisanat informatique) et proposent une offre de service mutualisée entre les structures (espace de réunion et de restauration, etc). De taille importante (entre 2000 et 4000 m²), ces espaces permettent également des possibilités répondant à une pluralité de besoin d'espaces : bureaux, ateliers, dépôt-vente, stockage, etc.

Effets leviers sur la politique ESS

Les loyers pratiqués sont bas et permettent aux structures de développer leur activité, quelle qu'elle soit.

ARTIS est intégré dans le Plan ESS Métropolitain construit en partenariat avec l'Etat, la Région, la Caisse des dépôts, la CRESS et les différents acteurs locaux. De ce fait, le lien étroit entre les besoins des quartiers, les lignes directrices de la politique publique et ces espaces facilite l'installation de solutions en proximité et le développement des projets ESS.

Ces hôtels contribuent à créer du lien entre les acteurs et des dynamiques de coopération pour développer de nouveaux projets. Leur répartition à l'échelle de la Métropole contribue à diffuser l'ESS sur le territoire et à répondre aux besoins spécifiques des quartiers concernés (QPV).

La place de la Métropole dans le projet

La Métropole investit dans la réhabilitation des locaux puis dans le fonctionnement, aux côtés d'autres partenaires comme l'ANRU, le Département, la Ville de Grenoble, etc. Au total, la Métropole a investi 6M€ (à 2021) sur les 3 sites soit 50% des investissements nécessaires à leur création et à leur fonctionnement via un investissement dans la rénovation des bâtiments, l'aide de fonctionnement et les bas loyers.

Le taux d'occupation moyen est supérieur à 95% pour les 3 établissements, avec une baisse aux alentours des 80-85% durant 2020-2021 liée à la crise COVID (source : compte-rendu des conseils métropolitains) justifiant une avance de trésorerie de 63K€ pour Grenoble Habitat (SAIEM qui gère un des hôtel) et une subvention d'équipement de 82K€ à la SPL Isère Aménagement qui gère les 2 autres hôtels d'activité.

Description du projet

En 2018, la Métropole Européenne de Lille a adopté un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) visant à horizon 2021 des objectifs ambitieux :

- L'intégration d'une clause d'insertion à 25% dans les marchés attribués
- Le doublement du volume d'heures d'insertion sociale, soit 300 000h/an
- L'intégration d'un dispositif d'achat environnemental pour 50% des marchés
- La facilitation de l'accès à la commande publique via la formation des acteurs économiques, notamment pour les petites structures
- La sensibilisation des acteurs aux procédures et outils juridiques liés à l'innovation

Pour sa mise en œuvre, la MEL a fait le choix d'un Comité partenarial élargi comprenant des élus et des partenaires clés du territoire (dont l'APES, CRESS, CCI, Maison de l'emploi, etc.).

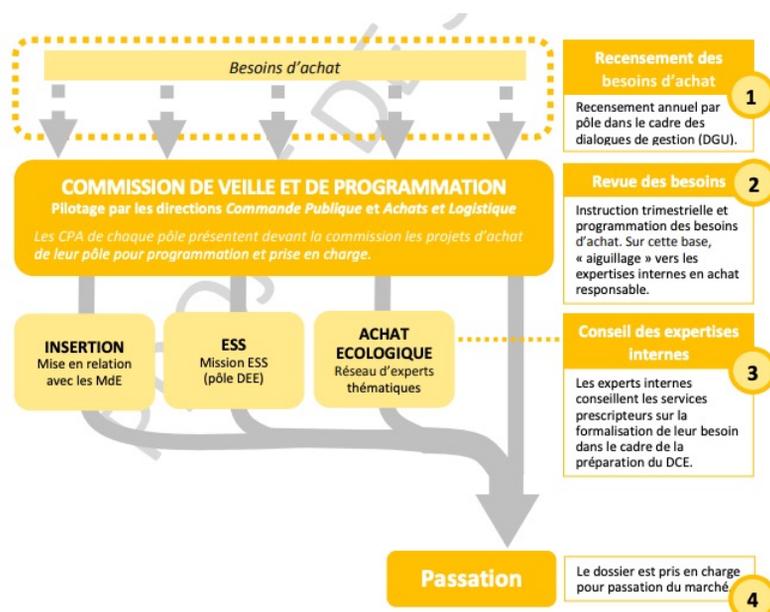
Effets leviers sur la politique ESS

Dans le cadre du schéma, une centrale d'achats a été créée pour permettre aux communes de grouper leurs achats sur 10 thématiques de marchés fournitures et services (sécurité surveillance incendie, mobilité, handicap, informatique, etc.) représentant environ 55 marchés en 2021.

Le format juridique retenu pour la centrale d'achats est celui où la Métropole en devient le pouvoir adjudicateur sans création de personnalité juridique propre pour la structure.

8 actions ont été dédiées à l'ESS, dont :

- Des procédures allouées et adaptées (DCE simplifiés, réduction des délais de paiement, etc.) de la commande publique, facilitant l'accès des petites structures, des acteurs de l'ESS et de l'IAE aux marchés
- L'organisation d'une rencontre annuelle avec les acteurs de l'ESS
- L'intégration des spécificités des acteurs de l'ESS dans la réflexion sur les besoins en amont des marchés
- La mutualisation des achats métropolitains pour en accroître l'impact
- La valorisation des entreprises « vertueuses » par des bilans RSE



Description de la politique publique en faveur de l'ESS

Nantes Métropole et la Ville de Nantes portent depuis 2001 des politiques en faveur du développement de l'ESS sur le territoire organisée autour d'un portage conjoint entre la Métropole et les acteurs ESS réunis sous la bannière des Ecossoles.

Dans le cadre de l'écriture de la nouvelle feuille de route 2021-2016, Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole, a confirmé la place que l'ESS doit occuper sur le territoire pour accélérer la transition sociale, sociétale, écologique et environnementale.

Contenu du programme politique et d'action sur ESS

La Métropole travaille sur plusieurs axes :

- **Le soutien à l'émergence de 25 projets par an sur les différentes filières de coopération identifiées, via l'incubateur d'Innovation sociale et environnementale, les ateliers Popcorn et le dispositif ESS Nantes Factory** (fonds d'amorçage de 900K€), coporté avec le FONDES, les Ecossoles, le Crédit Municipal de Nantes, l'ADEME et la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire
- **Le financement de structures** dont les Ecossoles, les réseaux locaux d'accompagnement, etc. Le choix de conventions de financement triennales donne de la visibilité à ces acteurs sur leurs engagements à long terme
- **Le Prix de l'Innovation Sociale** pour stimuler l'entrepreneuriat
- **Le relai avec les autres services techniques sur les compétences métropolitaines** pour partager la lecture et co-financer des projets.
- **La réflexion sur l'évolution des cadres métropolitains d'intervention** : SPAR, marchés publics, SCIC, gestion foncière

Les filières et secteurs phares

L'action en faveur de l'ESS est structurée autour de **filières de coopération structurantes** qui sont **très soutenues politiquement** : réemploi et gestion des déchets, éco-construction, services à la personne et aux familles, logistique et alimentation. La nouvelle feuille de route engage la réflexion sur **d'autres secteurs pour lesquels des filières seront à construire** (culture, santé, numérique).

L'organisation en filières est un levier fort pour encourager la coopération d'acteurs, leur donner une visibilité face à d'autres sur les mêmes secteurs mais nécessite d'être accompagné : via les Ecossoles, la **Métropole finance des référents sectoriels** pour appuyer la structuration des filières.

L'organisation des filières s'opère via un référent ESS au sein des Ecossoles et la réflexion est portée côté Métropole pour identifier un référent également par filière et co-porter l'animation.

Les cadres coopératifs

Une synergie importante des acteurs existe à l'échelle de la Métropole, impulsée par les Ecossoles qui sont le bras armé de l'animation et de l'accompagnement, portent l'incubateur de projets et structurent les filières sur le territoire.

Pour autant, si la logique filière a appuyé fortement les projets dans leur structuration, elle doit encore être accompagnée. L'une des limites du modèle est en effet la perte des intérêts communs face aux besoins et enjeux individuels. Tant côté projets que côté Métropole, la cohérence de l'approche coopérative doit être préservée (notamment dans l'attribution de financements).

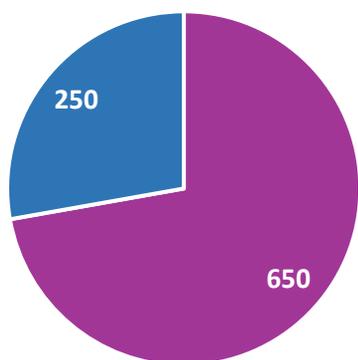
Les dimensions innovantes de l'action publique ou territoriale

La Métropole est engagée par sa politique publique et ses actions sur différentes modalités :

- **La création d'une GPEC** pour aligner les besoins de compétences liés aux filières de coopération avec l'emploi et la formation dans le champ de l'ESS
- **La mobilisation des outils de la commande publique** : marchés réservés, achats responsables (en réflexion)
- **La création d'une plateforme d'intervention** pour étudier les modalités d'intervention au niveau des SCIC
- **L'appui à l'expérimentation via le fonds Nantes en Transition** animé par France Active (PTZ jusqu'à 45K€/projet) et le développement de nouveaux outils financiers (titres associatifs, mobilisation de l'épargne citoyenne)
- **Le développement d'une foncière** pour appuyer l'installation des projets (Novapole) et la **création de SIEG** sur le réemploi par exemple
- **Le développement d'une politique engagée sur les fonciers en transition**, organisée entre tous les services métropolitains pour définir les usages et les destinations temporaires
- **Le développement d'un accélérateur dédié aux projets ESS**, porté par les Ecosolies (en cours de montage)
- **L'organisation du maillage territorial**, en ré-organisant le projet Solilab (aujourd'hui site unique) dans une logique multi-sites et multi-usages
- **L'appui à la mise en avant de l'offre de services ESS** du territoire en direction des particuliers et des acteurs économiques et politiques

Les éléments financiers

Ventilation du budget métropolitain



- Financement aux acteurs de l'écosystème (en K€)
- Financement direct aux projets (Nantes Factory) (en K€)

Autres modalités de soutien financier

- Participation dans les SCIC
- Financement direct aux acteurs de l'accompagnement qui appuient l'amorçage, le développement et l'expérimentation
- Marchés réservés et achats responsables
- Politique foncière

Contacts :

Laurence PARC, chargée de mission ESS et innovation sociale, Direction du Développement économique et de l'Emploi Responsables / Laurence.PARC@nantesmetropole.fr

Mahel COPPEY, Vice-Présidente de Nantes Métropole en charge des déchets, de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire / Mahel.COPPEY@mairie-nantes.fr

Description de la politique publique en faveur de l'ESS

Toulouse Métropole a structuré une politique de développement économique pour l'ESS, co-construite grâce à une très forte mobilisation des acteurs. Ce cadre facilite le développement des projets en impulsant une politique de soutien et de financement par subvention sans mise en concurrence : les acteurs de l'accompagnement ont toute liberté pour soutenir les projets. La politique s'appuie également sur un certain nombre d'outils (incubateur Première Brique, Observatoire des besoins du territoire)

Contenu du programme politique et d'action sur ESS

Le service ESS est structuré autour de 2 ETP, dont 0,8 ETP dédié au co-portage de l'incubateur Première Brique. Ce choix d'imbrication entre la Métropole et l'incubateur facilite l'appropriation des enjeux du terrain.

La Direction Générale des Services accompagne l'innovation via un programme transversal dans Toulouse Métropole pour infuser une lecture partagée et transversale aux enjeux. Dans la même logique, les acteurs de l'ESS sont bien positionnés sur différents appels à projets qui concernent l'économie de demain, les services aux habitants, etc...

Le soutien financier s'opère en direction des acteurs de l'écosystème (France Active, la CRESS, les Imaginations Fertiles, leS, l'incubateur Première Brique), les projets ESS et n'intègre pas les acteurs qui ne produisent pas des projets ESS (comme l'ADIE, la BGE, etc.) qui relèvent d'autres services.

Toulouse Métropole est également labellisé French Impact et anime l'écosystème autour de ce label.

L'action de la Métropole comporte également une ligne dédiée aux études, visant à financer des démarches telle que la mesure d'impact des acteurs de l'ESS, une étude AMO sur la commande publique, l'observatoire des besoins du territoire porté par la CRESS, etc.

Les filières et secteurs phares

Toulouse Métropole n'a pas organisé son soutien sur des filières déterminées, mais participe à leur création via l'appel à projet « Toulouse Impact » : en 2021, ce sont 220K€ de financement qui ont été investis dans 15 projets environ, avec l'enjeu de pouvoir appuyer fortement la dimension filière en soutenant 3 à 4 projets en émergence s'inscrivant dans un même secteur et autant en phase de développement (pour des montants similaires).

L'animation de filière se fait par l'intermédiaire du réseau d'accompagnement, avec des animateurs identifiés ayant des missions d'accueil des projets. Cette animation devrait être renforcée par la création de « lieux totem » (financement de 15K€/an) pour appuyer le rôle d'interface et développer les coopérations de filière.

Les cadres coopératifs

La politique s'inscrit dans un cadre de coopération étroite avec les acteurs de l'accompagnement, ce qui facilite les retours du terrain.

La question du lien aux communes reste un point de vigilance, avec une hétérogénéité forte entre les communes sur la visibilité de ce qu'est l'ESS pour les élus et techniciens. Les communes, dont Toulouse, ayant développé leur politique sur l'ESS sont celles qui mobilisent fortement les services métropolitains.

Les dimensions innovantes de l'action publique ou territoriale

L'action publique portée par Toulouse Métropole est innovante à plusieurs égards :

- Un cadre de coopération fort avec l'écosystème d'accompagnement qui facilite le soutien aux projets dans une perspective de renforcement et de développement forte (env. 15K€ / projet soutenu) et de structuration de filière.

- Des moyens pour y répondre à la fois sur les phases d'émergence et de développement, avec également un soutien sur la partie immobilière (ligne budgétaire de 150K€/an).

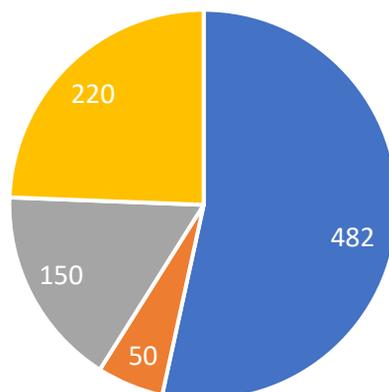
- Un travail intra-services pour infuser les particularités de l'ESS et faciliter l'accès aux appels à projets, financements, etc.

- une accréditation ERASMUS+ qui permet des échanges sur des filières prioritaires avec un financement à hauteur de 80% des mobilités.

- La mobilisation du Plan de Relance de l'Etat pour augmenter le budget de soutien aux acteurs de 385K€ à 482K€

Les éléments financiers

Ventilation du budget métropolitain (en K€)



■ Soutien aux acteurs ■ Etudes ■ Soutien immobilier ■ Appel à projets Toulouse impact

La Métropole mobilise également des acteurs clé dans leur champ d'intervention pour disposer de financements complémentaires en soutien aux projet (bailleurs sociaux, Banque des Territoires, tec.)

Contacts :

Alexandra Veland, chef de projet ESS et innovation sociale / Alexandra.VELAND@toulouse-metropole.fr

Description de la politique publique en faveur de l'ESS

Rennes métropole a voté en décembre 2021 une nouvelle feuille de route ESS calquée sur le schéma de développement économique de la Métropole et articulée autour de 5 axes :

- **Axe 1 : Foncier et immobilier**, enjeu fort sur la Métropole. Mise en place d'appels à projets pour attribuer du foncier, captation par la SEM TERRITOIRES d'un ensemble immobilier pour le flécher sur l'ESS en complément du Quadri (une partie en pérenne et une partie en transitoire, co-construction avec les structures des aspects aménagements et rénovation, pas d'accès à la propriété mais réflexion sur le sujet). Questionnement autour d'une foncière

- **Axe 2 : animation de l'écosystème** : CRESS, pôles thématiques (les relais des filières), incubateurs et structures d'appui économique et financier, Réseau solidaire, TAG, URSCOP, etc.

- **Axe 3 : Accès aux marchés** : comment faire connaître le fonctionnement des marchés publics aux acteurs ESS et faciliter l'accès aux Services de la Métropole

- **Axe 4 : développement et Innovation sociale** : comment la collectivité peut favoriser l'accès à l'innovation sociale (via l'appel à projet Eco Motiv notamment) et comment on travaille avec d'autres acteurs (CRESS) sur des enjeux et thématiques du territoire

- **Axe 5 : Emploi et compétences** : plusieurs enjeux y sont abordés comme les enjeux RH sur les porteurs de projets, la souffrance au travail dans les structures de l'ESS (souvent en tension en raison de leurs modèles économiques hybrides) ; comme l'ESS dans les quartiers prioritaires qui est un point important de la politique pour organiser le développement territorial ; comme l'appui à une association spécialisée dans les compétences ESS (sur fonctions supports notamment).

Les filières et secteurs phares

Un axe important sur les QPV :

- 1 personne spécifiquement positionnée sur le développement des quartiers au sein de la Métropole, en lien avec le service ESS

- un travail via des appels à projets pour attribuer des locaux (vides ou en transitoire).

La lecture du positionnement de l'ESS sur le territoire s'inscrit plutôt dans une logique de soutien à des projets qui croisent plusieurs politiques publiques qu'à une réflexion par secteurs ou filières.

La Métropole a également mis en place un label Territoire de commerce équitable qui permet aux acteurs publics notamment d'avoir une vue sur les structures labellisées et de changer leur pratique d'achat et de commande publique (responsable).

La Métropole est en réflexion autour des leviers à la coopération entre acteurs de l'ESS sur le territoire, avec de vrais enjeux autour d'un équilibre entre la taille des marchés et les capacités des acteurs (par exemple sur un sujet comme la commande alimentaire pour les cantines, les opérateurs du territoire n'interviennent pas à la fois sur la production et la préparation des légumes, une coopération entre plusieurs opérateurs est nécessaire mais implique des proximités qui n'existent pas).

Les dimensions innovantes de l'action publique ou territoriale

L'action publique portée par Rennes Métropole s'inscrit dans une dynamique de soutien importante :

- **le Prix Eco Motiv** : créé en 2014 avec une enveloppe de 50K€ co-financé par la Région, le prix dispose d'une enveloppe de 130K€ aujourd'hui dédiée au soutien aux projets ESS qui croisent plusieurs politiques publiques du territoire et font la preuve d'une réflexion importante sur leur impact environnemental et sociétal. En moyenne, la dotation par projet est de 8 à 10K€

- **Définition en 2016 d'un cadre spécifique pour engager le développement de SCIC via les autres services métropolitains** : la Métropole est engagée dans plusieurs SCIC (Coop des Masques, Biocoop, Ressource T, Energiv 35, etc)

Sur le plan immobilier et foncier, les actions engagées concernent :

- 2 ensembles immobilier réservés aux activités ESS situés dans des quartiers en transition (le Blosne / Quadri ouvert en 2019-2020 et un à venir) avec une réflexion sur à la fois de l'installation pérenne et du transitoire

- une politique active sur les fonciers disponibles, via des AAP pour faciliter l'accès aux locaux vides ou en transition

Les cadres coopératifs

L'une des forces de la politique métropolitaine est le partenariat étroit construit avec la Région et le Département avec la création d'un comité commun (réunion 1 fois toutes les 6 semaines environ) pour partager les sollicitation des projets et échanger sur les modalités de soutien. Dans l'ensemble, le Département est plutôt positionné en soutien aux projets en émergence et la Métropole intervient plutôt sur les phases de développement ou d'installation.

La commission pour les projets soutenus dans le cadre de l'AAP Eco Motiv réunit le Département, la Région, le TAG 35, France Active et des élus insertion et ESS pour analyser les projets et si besoin travailler à des leviers financiers complémentaires pour les appuyer plus fortement.

Les éléments organisation et financier

La Métropole mobilise un budget de fonctionnement de 300K€ principalement fléché sur le soutien aux projets (AAP Eco Motiv 150K€) et le soutien aux acteurs de l'écosystème d'accompagnement.

Le services ESS est positionné au sein de la Direction Economie, Emploi et Innovation, dans le service Stratégie, Veille et Marketing territorial et compte 1 chargée de mission dédiée.

Contacts :

Noémie Dutertre, Chargée de mission ESS / n.dutertre@rennesmetropole.fr